



## Edito du maire

Les déplacements doux sont importants dans le cadre du DD  
Nous avons dans ce domaine un programme ambitieux  
Je remercie le groupe de travail pour la qualité de ses réflexions et  
particulièrement les associations qui se sont beaucoup investies dans  
ce projet.



## Pourquoi utiliser le vélo à Venelles ?

**Il y a au moins 6 bonnes raisons** de se déplacer à Vélo à Venelles efficacement et dans l'intérêt de la collectivité.

### ✓ **Où je veux quand je veux**

A vélo je me déplace plus facilement qu'en voiture et je **me gare rapidement** si je m'arrête pour **parler à quelqu'un** ou pour aller **faire mes courses**.

### ✓ **Je me moque des embouteillages**

Je circule **quelle que soit l'intensité du trafic** et je laisse l'usage du véhicule motorisé à ceux qui ne peuvent pas faire autrement. Un vélo occupe peu de place sur la voirie : 5 fois moins d'espace qu'une voiture en circulation et 10 fois moins qu'une voiture en stationnement.

### ✓ **Pour tous les budgets**

La dépense pour 4 pleins d'essence permet **d'acheter un vélo neuf** ! Je roule tous les jours pour seulement **10 à 15 € par an**.

### ✓ **Je garde la forme**

J'**allonge ma durée de vie** et limite les risques cardio-vasculaires en faisant 30 minutes d'activité physique par jour. Pédaler, ça détend !

### ✓ **A vélo, je vis la ville sans bruit et sans pollution.**

### ✓ **Le vélo c'est plus sûr**

34% des accidents en ville impliquent un deux roues motorisé, 28 % des piétons et seulement **4 % des cyclistes**



# Les aménagements réalisés

Dans notre commune, trois type d'aménagement ont été réalisés pour les cyclistes :

## Les pistes cyclables

Ce sont des infrastructures réservées aux cyclistes et séparées physiquement de la chaussée utilisée par les véhicules à moteur.



## Les bandes cyclables

Ce sont des parties latérales de la chaussée réservées aux cyclistes et séparées de la chaussée principale par une ligne de peinture continue.



## Les espaces mixtes

Une zone 30 délimite un périmètre urbain dans lequel non seulement la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h pour tous les véhicules, mais où les aménagements sont tels qu'ils favorisent la cohabitation pacifique de tous les usagers.



## Quelques panneaux à connaître



Piste ou bande cyclable obligatoire pour les cycles



Fin d'une piste ou bande cyclable obligatoire pour les cycles



Piste ou bande cyclable conseillée et réservée pour les cycles



Fin d'une piste ou bande cyclable conseillée et réservée pour les cycles



Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche



Zone 30 km/h, elle améliore la sécurité de tous en favorisant le partage de l'espace entre vélos, piétons et automobilistes. Elle contribue également à réduire le bruit et la pollution



Accès interdit aux cyclistes



Voie à sens unique permettant le double sens cyclable

# Des conseils pour mieux rouler en ville

## Circulation

- ✓ **Je respecte le code de la route et la signalisation.** Je ne brûle jamais les feux et ne roule pas en sens interdit.
- ✓ **Je suis vigilant à l'ouverture des portières.** Je roule à droite, à un mètre des voitures stationnées.
- ✓ **Je signale toujours mes changements de direction.** Je tends un bras pour indiquer où je vais, je suis particulièrement prudent sur les carrefours giratoires.
- ✓ **Je me méfie des bordures de trottoir et des rails de train.** Je les franchis le plus perpendiculairement possible.
- ✓ **Je suis prudent avec les camions et les bus.** Je ne les dépasse jamais par la droite, je les laisse manœuvrer et reste à bonne distance. >>> voir illustrations



## Attitude

- ✓ **Je garde les yeux et les oreilles bien ouverts.** J'évite le baladeur, j'anticipe le danger.
- ✓ **Je roule en douceur et reste calme.** Je change de voie progressivement, je ralentis quand il pleut et je fais preuve de courtoisie avec les autres usagers de la route.
- ✓ **Je ne slalome pas dans le trafic.** Je me méfie des angles morts dus aux véhicules en circulation et même en stationnement (voir illustration page suivante).
- ✓ **Je reste toujours bien visible.** De jour comme de nuit, j'utilise des équipements de sécurité.



✓ **Je garde toujours mes deux mains sur le guidon.**

Je les maintiens sur les poignées de freins pour faire face à toute éventualité. Je ne m'accroche jamais à un autre véhicule, je ne téléphone pas en roulant.

✓ **J'évite au maximum de dépasser des bus ou des poids lourds** leur angle mort est très dangereux.



A noter

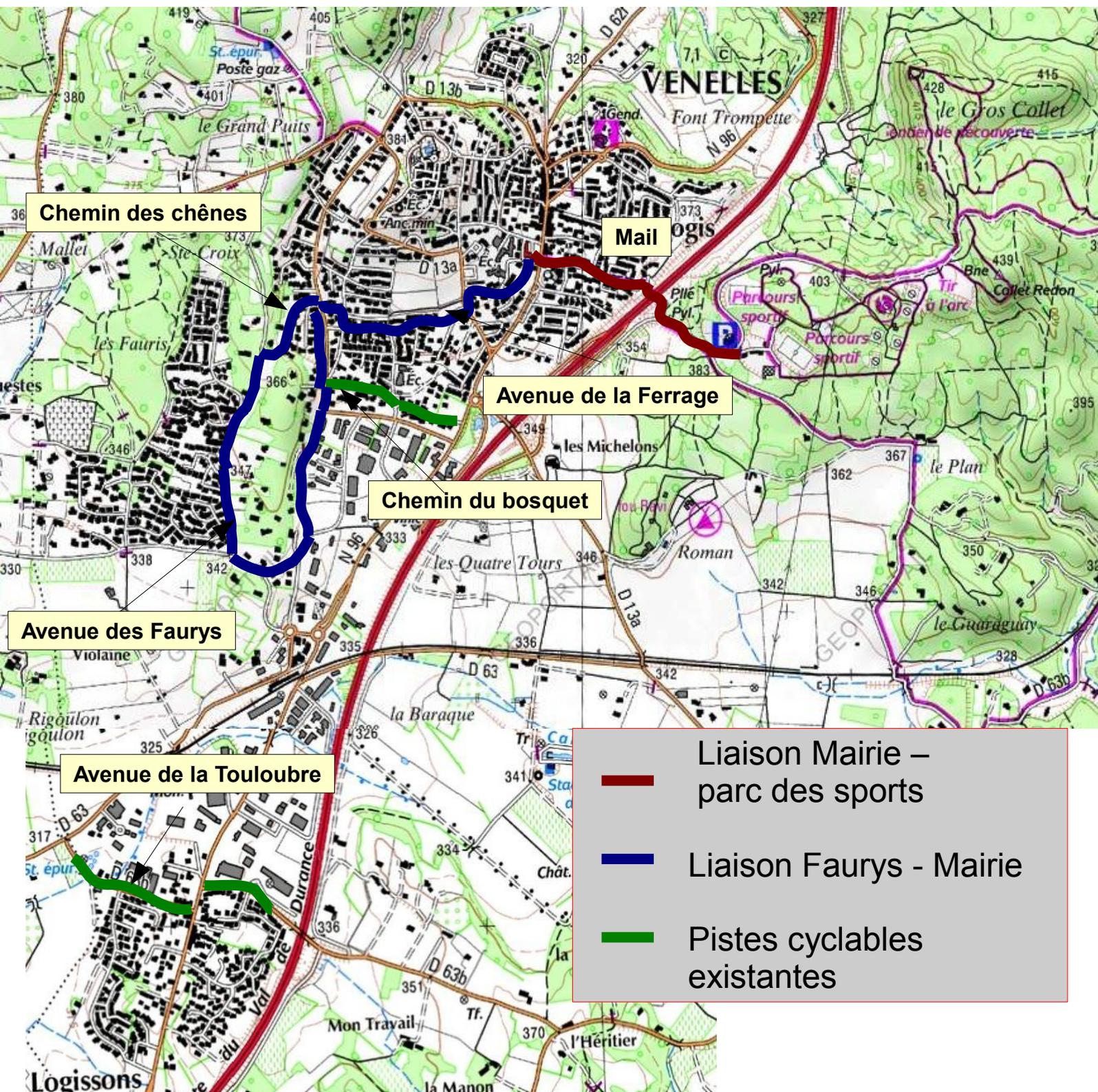
➔ **Le vélo en ville, n'est pas si risqué pour l'utilisateur averti !**

En ville, le risque d'être gravement blessé ou tué est du même ordre à vélo qu'à pied ou en voiture. C'est en rase campagne que le risque d'accident cycliste est plus élevé (à cause des vitesses plus importantes des véhicules motorisés).

**Une conduite adaptée, le respect du Code par l'ensemble des usagers de la route et le respect des règles de priorité réduisent de façon significative les principaux risques d'accidents.**



# Les aménagements cyclables à Venelles



# Les distances et les temps de parcours



Au ... Pour aller du ...	<b>centre ville</b>	<b>Quartier des Faurys</b>	<b>Parc des sports</b>
<b>centre ville</b>		Distance 1 960 m <i>Temps moyen : 6 mn</i>	Distance 910 m <i>Temps moyen : 6 mn</i>
<b>Quartier des Faurys</b>	Distance 1 960 m <i>Temps moyen : 6 mn</i>		Distance 2 870 m <i>Temps moyen : 15 mn</i>

# Les devoirs du cycliste

## Les cyclistes ne circulent pas seuls

- ✓ Je respecte toujours les piétons :
- ✓ Je ne roule pas sur les trottoirs (sauf si j'ai moins de 8 ans) et je roule au pas dans les aires piétonnes.
- ✓ Lorsque c'est possible, je stationne mon vélo sur les emplacements qui lui **sont réservés**. Sinon, cela peut gêner les piétons et les personnes à mobilité réduite (déficients visuels, personnes en fauteuil roulant...). Je laisse libre autant que possible une bande passante d'1,40 mètre.
- ✓ Même si je n'ai pas besoin de permis de conduire, je suis tenu de **respecter le Code de la route et la signalisation**.
- ✓ La nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante, je ne circule jamais sans éclairage (avant et arrière) **ou avec un éclairage défectueux**.



## Les 10 commandements du cycliste

- 1 - Aucun vélo, tu ne voleras.
- 2 - Un vélo adapté et bien équipé, tu utiliseras.
- 3 - Ton vélo en bon état, tu maintiendras.
- 4 - Des vêtements adaptés à la pluie et à la nuit, tu porteras.
- 5 - à être bien vu, tu veilleras.
- 6 - Ton vélo à un point fixe, tu attacheras.
- 7 - Ton vélo, tu marqueras.
- 8 - Les piétons, tu respecteras.
- 9 - Des risques inutiles, jamais tu ne prendras .
- 10 - Ton itinéraire, préalablement tu étudieras.

# Petit test avant de partir

- **Les pneus** : bien gonflés ! Minimum de 4 bars de pression pour un vélo de ville (le pneu doit être bien dur) : vous roulez mieux et crevez moins.
- **Les freins** : réglés ! Les patins doivent venir se poser en même temps de chaque côté de la jante et les câbles doivent facilement coulisser dans la gaine. Changez dès qu'il y a un signe d'usure.
- **Attention à la hauteur de selle !** Lorsque vous êtes assis sur la selle, le talon posé sur une pédale en bas, votre jambe doit être très légèrement fléchie.
- **Pas de jeu dans la direction !** Descendez du vélo, freinez des deux freins et poussez légèrement votre vélo d'avant en arrière. Si vous entendez un petit claquement, il y a un risque de casse en cas de choc.
- **L'éclairage** : à contrôler à l'avant comme à l'arrière.



# Comment se prémunir contre le vol

**1/ J'attache toujours mon vélo.** Même pour quelques minutes.

Pratique : un antivol supplémentaire de type anneau permettra de bloquer la roue arrière.



**2/ J'attache mon vélo à un point fixe, en priorité le cadre et si possible une roue.**

**3/ J'utilise un antivol en U haute sécurité** en évitant de le choisir trop grand ou trop long.

**4/ Je place l'antivol le plus en hauteur possible** (40 cm du sol), ça le rend plus difficile à casser.

**5/ Quand c'est possible, j'oriente le trou de la serrure de l'antivol vers le bas**, pour éviter que la pluie n'y pénètre et pour le rendre moins accessible aux voleurs.

**6/ Je privilégie les lieux de stationnement où il y a du passage**, plutôt que les « recoins ».

